

La première phase du grand débat, lancé à la mi-janvier pour trouver une issue à la crise des « gilets jaunes », s'achève ce vendredi 15 mars, avec les derniers débats locaux.

Les lecteurs de « La Croix » y ont pris part, en adressant un courrier abondant à la rédaction du journal. La démocratie est la thématique qui a été la plus commentée.

S'ouvre désormais une deuxième étape, au cours de laquelle les parlementaires analyseront les synthèses de ces travaux.

Grand débat, ce que proposent nos lecteurs

— La Croix a reçu 685 courriers postaux et électroniques depuis le début du mouvement des gilets jaunes dont une centaine de contributions au grand débat national.

Avec 685 courriers (lettres et courriels) reçus à la rédaction de La Croix depuis le 20 novembre 2018, les gilets jaunes et le grand débat font partie des sujets qui ont le plus fait réagir les lecteurs, à peu près au même niveau que les attentats de Charlie Hebdo, mais loin du « mariage pour tous » (1 580 réactions sur un an). À la lecture de ces écrits, il apparaît que la démocratie est la thématique qui a le plus inspiré les lecteurs – au masculin, puisque rares ont été les contributions de lectrices.

« Les citoyens sont-ils des acteurs permanents ou de simples spectateurs auxquels on ne demanderait que d'applaudir ou de se taire entre deux élections ? », interroge Jacques, de Besançon. Il aimerait un mécanisme de remontée des « propositions des citoyens, au moins pour en débattre ». Cette idée rejoint l'actuel droit de pétition, que le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand (LREM), entend justement « revivifier » : « Celles ayant recueilli un nombre significatif de signatures pourraient par exemple donner lieu à un débat en séance », a-t-il écrit aux députés.

André, de Haute-Savoie, réclame d'aller plus loin à travers l'instauration d'un référendum d'initiative citoyenne, devenu une des revendications phares des gilets jaunes. À ses yeux, celui-ci constitue un « puissant outil pour ouvrir les débats, bien plus que la Commission nationale du débat public » et permet de « faire de tous les citoyens les co-gérants du bien public ». Pour l'instant, un référendum l'est soit à l'initiative du président de la Ré-

publique, soit à l'initiative partagée d'un cinquième des parlementaires et d'un dixième des électeurs (4,7 millions).

Ce lecteur souhaite également inscrire l'« obligation de passer par un référendum pour toute modification de la Constitution ». Actuellement, un projet de révision constitutionnelle est soit présenté au référendum soit soumis au vote de la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés du Parlement réuni en Congrès.

D'autres lecteurs se montrent moins enthousiastes sur la démocratie directe. « Le référendum doit poser plusieurs questions, sinon il se transforme en vote contre la personne du président de la République », affirme Jacques, de Rennes. « Les référendums sont la plupart du temps dangereux », tranche Jacques, de Sartrouville.

En alternative, Maurice, de l'Essonne, invente un système

« plus précis qu'un sondage et moins dangereux qu'un référendum » : chaque citoyen s'inscrirait dans une catégorie en fonction de différents critères (classe d'âge, lieu de résidence, professions et catégories socioprofessionnelles, etc.). Puis, 100 000 d'entre eux, « élus dans leur catégorie et non rémunérés », seraient « consultés par Internet ».

Jacques, d'Ille-et-Vilaine, imagine par ailleurs un nouveau Sénat, « mélange d'élus et de citoyens volontaires, tirés au sort et formés ». Pourraient s'y ajouter, dans le cadre d'une fusion avec le Conseil économique, social et environnemental (Cese), des délégués des Cese régionaux.

Autre suggestion de rénovation du Sénat par l'Occitan Jean-Paul : 100 élus par les Français, 100 représentants des associations de la société civile et 150 des territoires. Jacques, de la Loire, envisage d'ailleurs comme condition d'éli-



gibilité des actuels sénateurs « d'avoir achevé au moins un mandat local », puisque le Sénat assure constitutionnellement la représentation des collectivités territoriales.

Le désir de représentation proportionnelle est parfois avancé. André théorise notamment l'élection du pouvoir « délibératif » à la proportionnelle intégrale, dans le cadre d'une stricte séparation avec le pouvoir exécutif, comme dans un régime présidentiel : ce dernier devra donc « projet par projet négocier une majorité, ce qui aboutira à un texte assurément au meilleur compromis pour le pays ». Sans toucher à l'architecture institutionnelle, le gouvernement a déjà prévu d'introduire une dose de proportionnelle de 15 % pour l'élection des députés.

La question de la durée du mandat présidentiel est souvent revenue, autour de propositions al-

lant de deux à huit ans, avec plusieurs lecteurs nostalgiques du septennat. Luc, de Saint-Germain-en-Laye, vante ainsi la « désynchronisation vertueuse » entre durée des mandats présidentiel et législatif afin de « redonner à l'action politique deux rythmes, deux tensions, nécessaires l'une et l'autre ». Les mêmes arguments reviennent : redonner au chef de l'État « de la hauteur et de la sagesse », le réinscrire sur une « une vision de long terme, non gestionnaire, de l'avenir de notre pays ».

De nombreux lecteurs dénoncent le « mille-feuille territorial », sans toutefois généralement préciser quel échelon, au singulier ou au pluriel, ils aimeraient supprimer. Seul Jean-Paul, en banlieue de Toulouse, le détaille : « Suppression des régions, des communautés de communes et fusion des petites communes. » Un avis que

ne partage pas Dominique, de Cabanac-et-Villagrains, petite commune landaise : « De grâce n'étouffez pas et ne supprimez pas les communes ! Que les communautés de communes aident les maires en mutualisant les besoins et les charges ! »

Autre sujet, la désertification rurale. « Les villages à l'abandon pourraient permettre à des migrants et à leur famille de commencer une nouvelle vie », écrit Jacques, de Rennes. La double nostalgie de l'aménagement des territoires et du service public à la française, monopole d'État, est également présente : Gérard, de Ville-d'Avray, propose de « ressusciter le Commissariat général du Plan » ; Jean-Paul, de Colomiers, de renationaliser tout le réseau ferré. De fait, la question de la mobilité suscite plusieurs courriers. Jean-Claude, de Nantes, imagine la « création d'une agence départementale, solidaire et écologique » afin d'organiser des dessertes de points relais en véhicules « de type écologique ».

Jacques, d'Ille-et-Vilaine, imagine un nouveau Sénat, « mélange d'élus et de citoyens volontaires, tirés au sort et formés ».

Le sujet de la transition énergétique ne fait cependant guère recette chez les lecteurs, même si de nombreuses lettres mettent en avant la nécessité de s'affranchir des énergies fossiles. Les opinions pour y parvenir divergent fortement et plusieurs messages, comme celui de Jean-François, dans l'Ain, demandent « l'arrêt des subventions au photovoltaïque et à l'éolien ». Installé en Bretagne, Jacques voudrait, à l'inverse, que l'on favorise un peu plus l'installation de panneaux solaires ●●●





... mais regrette « la complexité des procédures ». Le nucléaire conserve de très nombreux partisans. Gérard réclame même le rétablissement de la filière des sur-générateurs, « qui produit moins de déchets ».

En matière de fiscalité, plusieurs lecteurs affichent, à l'instar des gilets jaunes, leur préférence pour un système privilégiant l'impôt progressif plutôt que les taxes proportionnelles qui « ne sont pas progressives en fonction du niveau de revenu », comme le souligne Pierre. « Les impôts indirects sont les plus injustes et les plus invisibles », renchérit Jacques qui invite à en « limiter l'usage ».

Cela étant, l'architecture qu'il faudrait donner à cet « impôt modernisé » est loin de faire consensus. Certains veulent avant tout instaurer davantage de progressivité, que ce soit pour l'impôt sur le revenu ou pour la CSG. Il faut prendre l'argent « là où il est », note Gérard, abonné des Hauts-de-Seine, qui y voit « un excellent moyen de réduire les inégalités ». Ce serait aussi un moyen de compenser la suppression de l'ISF, poursuit Thierry.

À l'inverse, d'autres comme Maurice, de l'Allier, plaident pour un impôt proportionnel à taux unique (« flat tax »), « un même pourcentage des sommes perçues par chacun, qu'il soit fonctionnaire, chômeur ou président de la République ». Surtout, l'idée d'étendre l'impôt sur le revenu aux foyers non imposables

a ses partisans. Il faut « que chacun participe à l'impôt pour en percevoir la réalité, ne serait-ce qu'un euro par mois », insiste Jacques, d'Ille-et-Vilaine.

Dépassant la question fiscale, d'autres lecteurs portent des propositions radicales en matière d'inégalités. Ainsi, Henri, d'Eure-et-Loir, défend l'idée d'un strict encadrement des « rémunérations qui devraient être comprises entre 1 500 et 5 000 € par mois ». Dominique, de Gironde qui propose un « smic à 1 500 € net » ou une retraite minimum pour chacun de 1 300 €. Bien sûr, reconnaît-il, « le Medef va hurler. Et alors, a-t-il été élu par le peuple ? ».

Laurent de Boissieu, Jean-Claude Bourbon, Mathieu Castagnet et Michel Waitrop

repères

Une large mobilisation

Le gouvernement a enregistré 10 335 réunions d'initiative locale ; 60 % des comptes rendus sont déjà remontés.

De nombreux citoyens ont également participé en ligne : 1 750 108 contributions ont été recensées sur la plateforme granddebat.fr. Pour l'essentiel, ce sont des réponses rapides à un questionnaire fermé. Mais des questions ouvertes (rubrique « partagez

Le casse-tête de la sortie du débat

— La seconde phase « plus délibérative » de cette consultation commence vendredi 15 mars avec les « assemblées citoyennes régionales ».

Le grand débat national lancé en réponse aux gilets jaunes arrive à son terme, vendredi 15 mars. Enfin, au terme d'une première étape : après les réunions locales lancées à la mi-janvier, puis les conférences réunissant les corps intermédiaires début mars, c'est au tour des as-

vos propositions ») ont suscité 457 982 contributions.

Des « cahiers de doléances », ou cahiers d'initiative citoyenne, sont remontés de 16 000 mairies. À ce jour, 12 000 d'entre eux ont été numérisés par la Bibliothèque nationale de France.

L'analyse de ces documents est en cours : celle des questionnaires est réalisée par Opinion Way ; le reste par un consortium piloté par Roland Berger, associé à Bluenove et Cognito. Leur restitution est attendue début avril.

semblées régionales de citoyens tirés au sort de débattre. Ce vendredi 15 et samedi 16 mars puis les 22 et 23 mars, 18 ateliers réunissant 70 à 100 personnes sont appelés à discuter, sur la base notamment de documents préparés par les corps intermédiaires et des premières remontées.

En plus des quatre thèmes proposés par l'État (transition écologique, fiscalité, démocratie, organisation de l'État), d'autres sujets sont remontés des cahiers de doléances, des réunions d'initiative locale ou des contributions en ligne (*lire repères*). Les cinq garants désignés pour veiller à l'indépendance de l'opération ont indiqué, le 12 mars, qu'avaient en particulier émergé le pouvoir d'achat, l'accès à la santé et à la culture, ainsi que l'éducation (notamment la revalorisation du métier d'enseignant et l'accès à l'école en milieu rural). Le ministre chargé des collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, identifie également « les questions d'immigration ».

Pour Emmanuel Macron, les attentes des Français ont « muté » depuis le début de la consultation. Les sujets de décentralisation, d'écologie et de santé auraient remplacé les premiers « objets

En particulier ont émergé le pouvoir d'achat, l'accès à la santé et à la culture, ainsi que l'éducation.

d'obsessions », expliquait jeudi 7 mars le chef de l'État face à des maires du Sud, évoquant l'impôt sur la fortune (ISF) ou le référendum d'initiative citoyenne (RIC), revendication phare des gilets jaunes qui préparent leur baroud d'honneur à Paris samedi 16 mars.

« L'exploitation de l'ensemble des remontées doit déboucher sur une restitution globale », qu'il souhaite « loyale », « exhaustive » et « efficiente », a expliqué l'un des garants du grand débat, le haut magistrat Guy Canivet. Les parlementaires seront ensuite appelés à débattre de tous ces thèmes au cours de la première semaine d'avril. Le premier ministre s'exprimera à l'Assemblée nationale la semaine suivante, le 9 avril. Emmanuel Macron devrait lui aussi prendre la parole.

Mikael Corre